

Avis de Course - DUO CAT AMANIA 2021

Société Nautique de la Trinité sur Mer

Épreuve en double et double mixte, du 19 au 25 juin 2021

La Trinité sur Mer – Le Crouesty – Lorient – Concarneau – Locmiquelic – Port Haliguen – La Trinité sur Mer

La notation [DP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions fédérales (en Annexe prescriptions).
- 1.3 Le Règlement pour Prévenir des Abordages en Mer (RIPAM).
- 1.4 Le règlement IRC 2021, IRC double et Trophée double (UNCL).

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles après 12h le samedi 19 juin 2021 lors de la confirmation des inscriptions. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.duocatamania.com

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.duocatamania.com
- 3.2 [DP] [NP]_A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La DUO CAT AMANIA est une course composée uniquement d'amateur. Sont considérés comme professionnels, tous coureurs ayant été ou sont rémunérés durant les 12 derniers mois pour courir. Cela n'interdit pas les sponsors, ni les pros du monde de la voile (Voilier, Constructeur, revendeur d'équipement etc...)

- 4.2 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de série homologués (pour la Duo Cat Amania le terme « série » signifie 10 unités commercialisées, ou en production prévue. Dans le cas d'une production effective prévue, il appartiendra au concurrent au moment de l'inscription de fournir un certificat du chantier attestant une production en série prévue de plus de 10 unités). Ou prototype de plus de 5 ans. Un contrôle de l'AO pourra être fait.
Et être en conformité avec la liste d'armement de sécurité pour une navigation Semi Hauturière (à plus de 6 milles des côtes, mais à moins de 60 milles) de la division 240. Et d'être équipé
 - D'un moteur fixe inbord, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour chaque étape à courir
 - D'une VHF fixe de puissance 25W

Le port de la brassière de sauvetage est obligatoire en course. Elle doit être équipée d'un moyen de repérage lumineux. Ceci modifie la RCV 40.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 pour chaque membre de l'équipage

- Licence FFVoile 2021 portant la mention "Compétition" ou accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition des deux navigateurs du bateau
- Le skipper doit être présent sur la totalité de l'épreuve.
- La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le samedi 19 juin 2021.
- Tout autre changement d'équipage au cours de la semaine de régates, n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du Comité de Course, un seul changement est autorisé (demande faite par écrit).

4.3.2 Pour le bateau :

- L'autorisation de port de publicité
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
- Les bateaux doivent posséder **un certificat de jauge IRC valide 2021 ou d'un certificat SER** d'un coefficient compris entre **0.918 à 1,070 inclus**. Il n'est pas prévu de limitation de longueur des bateaux.
- L'attestation d'assurance valide en responsabilité civile.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les bateaux admissibles sont invités à s'inscrire, en ligne sur le site de l'épreuve www.duocatamania.com en s'acquittant des droits d'inscription de **450€ requis avant le 1er juin 2021**.

A partir du 1^{er} juin 2021 les droits d'inscription seront majorés de 100€, soit 550€.

5.2 Les inscriptions en surnombre (nombre limité à 60) seront mises en attente d'un désistement. La liste d'inscription et la liste d'attente seront publiées sur le site internet www.duocatamania.com

5.3 Pour une annulation d'inscription jusqu'au 19 juin 2021, une somme de 100 € sera conservée par l'AO (frais de dossier). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis par l'AO.

6 PUBLICITE

[DP][NP]Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1

Samedi 19 juin : La Trinité sur Mer

de 14h à 18h : Accueil des bateaux et Contrôle d'équipement.

18h00 : Présentation des équipages et pot d'accueil

Dimanche 20 juin

Étape : **La Trinité sur Mer – Le Crouesty**

9h00 : Briefing - 10h30 : Mise à disposition

Lundi 21 juin

Étape : **Le Crouesty – Lorient "La Base"**

Mardi 22 juin

Étape : **Lorient "La Base" – Concarneau**

Mercredi 23 juin

Étape : **Concarneau – Locmiquelic**

Jeudi 24 juin

Étape : **Locmiquelic – Port Haliguen Quiberon**

Vendredi 25 juin

Étape : **Port Haliguen Quiberon - La Trinité sur Mer**

9h00 : A.G des coureurs

Parcours côtier en baie de Quiberon

19h30 : Dîner et remise des prix

- 7.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue le dimanche 20 juin à 10h30.
- 7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.
- 7.4 Un programme détaillé sera indiqué dans l'ANNEXE PARCOURS des IC.

8 CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat IRC valide ou certificat SER établi avant le 1er juin 2021.

[DP][NP] Les bateaux doivent être disponibles pour les contrôles de l'équipement à partir du samedi 19 juin dès 14h jusqu'à la fin de l'épreuve.

9 LIEU - PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront de type côtier avec escales allant de la Baie de Quiberon à l'Archipel des Glénan.
- 9.2 Les parcours, zones de départ et zones d'arrivée seront édités dans l'ANNEXE PARCOURS des IC.

10 CLASSEMENTS

- 10.1 Toutes les courses compteront pour le classement général, au coefficient 1.
- 10.2 Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8.
- 10.3 **Le classement de la DUO CAT AMANIA** pourra être scindé en deux groupes (2 tiers/1 tier), (suivant le nombre de bateaux inscrits et suivant l'écart entre petit et grand coefficient), ce qui donnera lieu à deux classements. Dans ce cas, un parcours plus court pourra être proposé aux petits. Le classement DUO CAT AMANIA en temps compensé, par addition des points de chaque étape. Le classement MIXTE DUO CAT AMANIA sera extrait du classement DUO CAT AMANIA.

11 AIDE EXTERIEURE

Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52.

Tout système d'aide à la navigation est autorisé.

Le routage extérieur n'est pas autorisé.

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course.

12 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée par l'autorité organisatrice ou portuaire.

13 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP][NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 PROTECTION DES DONNEES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'Autorité Organisatrice et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix seront distribués lors de la remise des prix le vendredi 25 juin 2021 comme suit :

- 1^{er} Classement DUO CAT AMANIA
- 1^{er} Classement MIXTE DUO CAT AMANIA
- 1^{er} Classement PETIT DUO CAT AMANIA (s'il y a lieu)

Et de nombreux lots seront distribués.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accueil Portuaire à la Trinité sur Mer.

Gratuité de la nuitée précédent le départ de la première étape pour l'ensemble de la flotte, excepté pour les bateaux dont le port d'attache est à plus de 50 miles. Ils bénéficieront de 2 nuits gratuites.

Pour tout renseignements portuaires :

Port de la Trinité sur Mer

➤ +33 2 97 55 71 49

➤ Email : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

➤ Site : <http://port-la-trinite-sur-mer.com>

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter
La Société Nautique de la Trinité sur Mer au 02 97 55 73 48 ou flr@snt-voile.org

ANNEXE – PRESCRIPTIONS

PRESCRIPTIONS DE LA FFVOILE AUX REGLES DE COURSE A LA VOILE 2021-2024

Prescription de la FFVoile à la règle 25 (*Avis de course, instructions de course et signaux*) :

Pour les épreuves de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les épreuves de grade 5, l'affichage des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Prescription de la FFVoile à la règle 64.4(*) (*Décisions des réclamations concernant les règles de classe*) :

Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation concernant une règle de classe.

Prescription de la FFVoile à la règle 67 (*) (*Dommmages*)

Toute question ou demande relative à des dommages résultant d'un incident alors qu'un bateau était soumis aux règles de course à la voile relève de la juridiction des tribunaux compétents et ne peut être examinée et traitée par un jury.

Un bateau qui effectue une pénalité ou abandonne n'admet pas de ce fait qu'il a enfreint une règle ou qu'il a engagé sa responsabilité pour les dommages occasionnés.

Prescription de la FFVoile à la règle 70.5 (*) (*Appels et demandes auprès d'une autorité nationale*)

La suppression du droit d'appel est soumise à un accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant d'éditer l'avis de course. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile à la règle 76 (*) (*Exclusion de bateaux ou de concurrents*)

Une autorité organisatrice ou un comité de course ne doit pas rejeter ou annuler l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent qui est éligible selon l'avis de course et les instructions de course pour une raison arbitraire.

Prescription de la FFVoile à la règle 78.1(*) (*Conformité aux règles de classe ; certificats*)

Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration.

Prescription de la FFVoile à la règle 86.3(*) (*Modifications aux règles de course*)

Une autorité organisatrice qui désire modifier une des règles listées en 86.1(a) pour développer ou expérimenter des règles proposées doit au préalable soumettre les modifications à la Fédération Française de Voile pour obtenir son accord écrit et lui rendre compte des résultats dès la fin de l'épreuve. Cette autorisation doit être mentionnée dans l'avis de course et les instructions de course et être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile à la règle 88(*) (*Prescriptions nationales*)

Aucune prescription de la Fédération Française de Voile ne doit être modifiée ou supprimée dans les instructions de course, sauf pour les épreuves pour lesquelles un jury international a été nommé. Dans ce cas, les prescriptions marquées d'un astérisque (*) ne doivent être ni modifiées ni supprimées dans les instructions de course. (Seule la traduction officielle des prescriptions téléchargeable sur le site de la FFVoile www.ffvoile.fr doit être utilisée pour l'application de la règle 90.2(b)).

Prescription de la FFVoile à la règle 91(b) (*) (*Jury*)

La désignation d'un jury international conforme aux exigences de l'annexe N est soumise à l'accord écrit préalable de la Fédération Française de Voile. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile au préambule de l'annexe R (*Procédures pour les appels et les demandes*)

Les appels doivent être adressés au siège de la Fédération Française de Voile, 17 rue Henri-Bocquillon, 75015 Paris – adresse mail : jury.appel@ffvoile.fr en utilisant de préférence le formulaire d'appel disponible sur le site web de la FFVoile : <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>